

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 25
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 28/05/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Alain ZAHM

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Jean-Luc FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Denis DUCHAMP (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Marie-Claire MICHEL (pouvoir à Edith MANTELIN), Daniel MISERY (pouvoir à Antoinette SCHERER), Patrick OLAGNE (pouvoir à Christophe DELORD), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER

BC-2019-162 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 6 DECEMBRE 2018 ET DU 7 FEVRIER 2019
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau communautaire des séances du 6 décembre 2018 et du 7 février 2019,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-163 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RENOFUTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'AIDE TEPCV
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière à [REDACTED] selon le règlement d'attribution pour un montant maximum de 5 000€ au total, dont 1 000€ financés par Annonay Rhône Agglo et 4 000 € financés via le fonds TEPCV,
PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction des factures acquittées,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-164 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARS ET UNIS-CITÉ POUR UN PROJET DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DE LA POPULATION POUR LUTTER CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention de partenariat avec Unis-Cité et l'accueil par Annonay Rhône Agglo de quatre services civiques.

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-165 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DEUX PROPRIÉTAIRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 3 249 € maximum à [REDACTED] pour les travaux d'amélioration de deux logements, sis 13 rue Montgolfier à Annonay,
PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-166 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ÉCONOMIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUSTER VILESTA

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € (trois mille euros) au cluster VILESTA pour une unique année, en 2019, et sous réserve de l'engagement des autres EPCI concernés,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BC-2019-167 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE POUR LE PRÊT DE VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de prêt de vélos à assistance électrique à intervenir avec le Département de l'Ardèche,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention avec le Département de l'Ardèche et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BC-2019-168 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ANNONAY RHÔNE AGGLO, LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) - FESTIVAL INTERNATIONAL DU PREMIER FILM ET TÉLÉVISION PARTICIPATIVE DU BASSIN D'ANNONAY (TELA)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo, le Département de l'Ardèche et la Maison des jeunes et de la culture pour les années 2019 à 2021, dont le projet est annexé à la présente délibération,
APPROUVE, le versement d'une subvention de 38 200 € par an à compter de 2019 et ce, sous réserve d'une part, du vote en Conseil communautaire de cette subvention dans le cadre de l'adoption des budgets primitifs et d'autre part, de la réalisation des manifestations,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les autres pièces afférentes à ce dossier,
CHARGE et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute les démarche nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-169 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DÉCHETS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES MÉNAGERS AVEC ECODDS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention-type avec l'éco-organisme EcoDDS relative à la collecte séparée des DDS ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention-type, sa déclinaison en convention spécifique ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-170 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE - PROGRAMME DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - COMMUNES DE VILLEVOCANCE, VOCANCE ET VANOSC

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation des opérations susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération et le charge d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-171 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE - DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - BROSSAINC, CHARNAS, COLOMBIER-LE-CARDINAL, SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX, VINZIEUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée, conformément au plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération et le charge d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-172 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION-TYPE POUR LA RÉALISATION DE BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention-type ci-annexée et portant sur la réalisation de branchements en domaine privé,

DONNE délégation de signature à Monsieur le Président pour lesdites conventions,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-173 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - MAISON MÉDICALE DE SERRIÈRES - BAIL CIVIL CONSENTI A MADAME GRAVILA LAVIANA-ELENA - KINÉSITHÉRAPEUTE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du bail civil et de ses quatre annexes, consenti à Madame Laviana-Elena GRAVILA, kinésithérapeute, pour les locaux qu'elle occupe à la Maison médicale à Serrières.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution du présent bail professionnel.

**BC-2019-174 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - MAISON MÉDICALE DE
SERRIÈRES - BAIL PROFESSIONNEL CONSENTI A MONSIEUR CSABA DEAK
ET MADAME ADRIANA GALEA-DIACONU - DENTISTES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du bail professionnel et de ses quatre annexes, joints à la présente délibération, consenti à Monsieur Csaba DEAK et Madame Adriana GALEA-DIACONU, dentistes, pour les locaux qu'ils occupent à la Maison médicale à Serrières.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution du présent bail professionnel.

**BC-2019-175 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - MAISON MÉDICALE DE
SERRIERES - BAIL PROFESSIONNEL CONSENTI A MONSIEUR JACQUES
POINARD - MEDECIN GENERALISTE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du bail professionnel et de ses quatre annexes consenti à Monsieur Jacques POINARD, médecin généraliste, pour les locaux qu'il occupe à la Maison médicale à Serrières, annexés à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution du présent bail professionnel.

**BC-2019-176 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	3	TC - 35H
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^e classe	C	1	TC - 35H
Adjoint du patrimoine	C	1	TC - 35H
Agent de maîtrise	C	1	TC - 35H
Agent de maîtrise principal	C	1	TC - 35H
Éducateur des APS principal 1 ^e classe	B	1	TC - 35H
Technicien	B	1	TC-35H
Bibliothécaire principal	A	1	TC - 35H

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	4	TC - 35H
Adjoint du patrimoine	C	1	TC - 35H
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	2	TC - 35H
Agent de maîtrise	C	1	TC - 35H
Éducateur des APS	B	1	TC - 35H
Bibliothécaire	A	1	TC - 35H

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-177 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ESPACE JEAN MONNET -
FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2019**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les tarifs d'occupation de l'Espace Jean Monnet tels que mentionnés en annexe de la présente délibération,

APPROUVE les conditions de mise à disposition telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,

PRECISE que ces tarifs sont applicables pour toute réservation réalisée à compter du 1er juillet 2019,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et le/la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 13/06/19

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire**

Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 13/06/19 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales